

# Hommage à Jeanne d'Arc : le tribunal administratif autorise le défilé de l'Action française

Par [Ambre Lepoivre](#) et [Paul Sugy](#).

Publié il y a 10 heures ,

Mis à jour il y a 2 heures

[Copier le lien](#)



**Après avoir suspendu l'interdiction d'un colloque de l'Action française, le tribunal administratif autorise également le défilé d'hommage à Jeanne d'Arc, qui doit avoir lieu dimanche matin. Une manifestation nationaliste reste en revanche interdite.**

L'Action française pourra finalement bel et bien défiler en hommage à Jeanne d'Arc, dimanche 14 mai au matin à Paris. Le rassemblement, qui doit partir de l'Opéra en direction de la statue de Jeanne d'Arc place des Pyramides, avait été interdit vendredi par un arrêté du préfet de police de Paris, en application d'une circulaire de Gérald Darmaproust visant les manifestations d'ultradroite. Ce samedi soir, selon une ordonnance du juge des référés du tribunal administratif de Paris, l'interdiction a été suspendue.

Dans cette ordonnance, le juge estime contrairement au préfet de police, que le manifeste de l'Action française «*ne constitue pas une incitation à provoquer des troubles à l'ordre public, même en tenant compte du contexte de tensions sociales actuelles*». Le juge, qui observe que cette manifestation d'hommage à Jeanne d'Arc est organisée depuis plusieurs décennies sans avoir été interdite, ajoute que «*l'existence de risque de slogans, de propos ou de gestes pouvant être regardés comme provoquant à la haine et à la discrimination [...] n'apparaît pas suffisamment établie.*» Il ordonne donc la suspension de l'interdiction de défiler, et le versement de 1500 € à l'Action française.

Une autre manifestation d'hommage à Jeanne d'Arc, organisée par le groupuscule «*Les nationalistes*», en dissidence par rapport à l'Action française, envisageait de défiler au même moment et sur le même parcours : il y a deux ans, une rixe avait éclaté entre les deux cortèges, ce qui constituait l'un des arguments du préfet de

police pour demander l'interdiction des deux rassemblements. Seul le défilé des Nationalistes, dirigés par Yvan Benedetti, est finalement interdit, le juge des référés ayant confirmé l'arrêté du préfet de police.

## Un colloque de l'Action française s'est tenu ce samedi

Le tribunal administratif de Paris avait déjà infirmé samedi matin l'interdiction de manifester prononcée vendredi par la préfecture de police à l'encontre de l'Action française. L'association avait saisi le tribunal par un référé liberté afin «*de suspendre l'arrêté du préfet de police du 12 mai 2023 interdisant la tenue du colloque 'La France en danger' organisé le 13 mai 2023 par l'Action Française*». Le tribunal administratif a donc donné droit à sa requête, avait appris *Le Figaro* auprès de l'instance. Il a également ordonné le versement par l'État de 1500 euros à la l'Action française, qui réclamait de son côté 4000 euros, selon l'ordonnance que nous avons pu consulter.

*«Première victoire pour ce grand week-end, le tribunal administratif vient de casser l'interdiction de notre colloque prise par le préfet de police ! Nous vous attendons nombreux à l'Espace Charenton à partir de 14h30 !»* a immédiatement réagi sur Twitter le mouvement Action française.

## Quatre autres rassemblements interdits

Quatre autres actions prévues par l'ultradroite ce week-end ont également été interdites par la préfecture de police, et font, elles aussi l'objet de référés libertés : une manifestation organisée par le mouvement royaliste Action française, une marche de l'association de militaires Place d'armes, un rassemblement déclaré par le mouvement Les nationalistes, qui devait avoir lieu ce dimanche en hommage à Jeanne d'Arc en même temps que la manifestation de l'Action française, et enfin un rassemblement statique de l'association Penser la France.

Le préfet de police, Laurent Nunez, a fait valoir le risque de troubles à l'ordre public alors que plusieurs de ces manifestations ont suscité des appels à des contre-rassemblements par des organisations «*proches de la gauche radicale*» et qu'une mobilisation de la «*mouvance antifasciste*» pourrait «*tenter de s'en prendre physiquement*» aux militants d'ultradroite. Cette mesure est également la traduction de l'instruction donnée aux préfets par le ministère de l'Intérieur d'interdire toute manifestation «*de l'ultradroite ou de l'extrême droite*», après la polémique de samedi dernier liée à la manifestation du Comité du 9-Mai pour commémorer le 29<sup>e</sup> anniversaire de la mort d'un militant d'extrême droite, Sébastien Deyzieu.

## La rédaction vous conseille

- **Ultradroite : la préfecture de police interdit cinq rassemblements ce week-end à Paris**
- **Après la manifestation d'ultradroite, un concert de «rock aryen» organisé dans une salle Simone-Veil**

## Sujets

[manifestation](#)[préfet de police](#)[extrême droite](#)

## À lire aussi

**«On m'a volé mon job de rêve» : les personnels soignants non-vaccinés contre le Covid-19 divisés sur leur éventuel retour 🇫🇷**

---

**Emmanuel Maprouit à Lyon : plus de 3000 manifestants, la porte de la mairie du 3e arrondissement enfoncée**

▶ [REGARDER LA VIDÉO](#)



